

**DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône**

**EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygalades**

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 3

Nombre de Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le six novembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Perrine PRIGENT, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Olivier PAILLARD, Serge PEROTTINO, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. Jean Jacques COULOMB à M. Laurent SIMON, M. Marc DE CANEVA à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. André MOLINO

DÉLIBÉRATION N°7

OBJET : Lancement de l'appel à projets ISEF pour les années 2026 et 2027 - Approbation du principe et des modalités et sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Monsieur Pascal AGOSTINI rappelle,

Depuis 2014, l'EPAGE HuCA a intégré à ses missions un volet sociétal destiné à renforcer la lisibilité et la cohérence de son action technique. En complément des opérations menées sur les cours d'eau, et dans le cadre initial du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, une stratégie d'Information, Sensibilisation, Éducation et Formation (ISEF) a été élaborée, mise à jour et déployée dans le contexte de l'extension du périmètre de l'EPAGE intervenue en 2022.

Ce volet ISEF vise à renforcer le lien entre les habitants et les cours d'eau, tout en favorisant une meilleure compréhension et appropriation des enjeux liés à l'eau (qualité, inondation, ressource, biodiversité, adaptation aux changements climatiques, etc.) auprès de divers publics (citoyens, scolaires, riverains, entreprises, associations, etc.).

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, du Contrat de Transition, du PAPI, et désormais dans une logique de cohérence

Conseil Syndical du 06/11/2025 – Délibération n°7

1

EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

renforcée avec les suites du Contrat de Baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence, auquel l'EPAGE HuCA contribue en tant que co-porteur sur plusieurs thématiques.

En cette année 2025, l'EPAGE HuCA poursuit l'actualisation de sa stratégie ISEF, afin de mieux répondre aux enjeux thématiques, hydrologiques et territoriaux propres aux bassins versants Huveaune-Côtiers-Aygalades. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des actions conduites depuis 2016, et plus particulièrement dans celui de l'appel à projets ISEF 2022-2024, qui a permis de formaliser près d'une vingtaine de conventions partenariales avec des structures du territoire (associations, collectivités, organismes d'éducation à l'environnement, etc.), pour un montant global d'environ 600 000 €, financé à hauteur de près de 70 % par l'EPAGE HuCA et ses partenaires institutionnels.

Afin d'assurer la continuité des dynamiques engagées et de valoriser les initiatives ayant démontré leur pertinence, un appel à projets transitoire 2025 a été lancé en début d'année, permettant de poursuivre les actions menées sur le territoire. Celui-ci a conduit à la contractualisation avec dix structures partenaires, pour un montant global d'environ 170 000 €, dont 107 000 € financés par l'EPAGE HuCA et ses partenaires institutionnels. Les conventions établies à l'appui de cet appel à projets arrivent à leur terme à la fin de l'année 2025.

L'EPAGE HuCA souhaite désormais lancer un nouvel appel à projets ISEF pour les années 2026 et 2027 :

- Comme inscrit à la feuille de route pluriannuelle de notre EPAGE sur le volet ISEF,
- En écho aux priorités et axes mis à jour de la stratégie ISEF pour notre territoire tels que présentés et validés lors de la commission ISEF du 7 mars 2025,
- En cohérence avec les orientations du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (2025-2030) — qui met l'accent sur la restauration des milieux aquatiques, la sobriété hydrique, la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique,
- À l'appui des fiches-actions inscrites à cet effet au PAPI HuCA et au Contrat de Baie.

Plus précisément, il s'agira de conclure des conventions avec des partenaires ISEF au titre de l'année 2026, et bénéficiant d'une reconduction en 2027 sous réserve de la production d'un bilan intermédiaire favorable à l'issue de la première année, ainsi que des plans de financement.

Cet appel à projets s'adressera aux structures du territoire (associations, acteurs éducatifs, collectivités, opérateurs culturels ou scientifiques) désireuses de soutenir les actions ISEF menées par l'EPAGE HuCA et de développer des opérations ambitieuses, collaboratives et innovantes autour des grands enjeux de l'eau, du risque, du vivant et du changement climatique.

Conformément à la stratégie ISEF mise à jour en 2025, il s'agira via cet appel à projets (*plus de détails dans le compte-rendu de la commission ISEF du 7 mars 2025*) :

- Que les différents publics puissent être sensibilisés : grand public, entreprises, établissements scolaires et extrascolaires, collectivités et tout acteur identifié comme relais,
- Que l'impact vers ces publics soit renforcé via une diversité d'actions (événements divers, innovation, etc.),

Conseil Syndical du 06/11/2025 – Délibération n°7

2

EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

- Que les enjeux quantitatifs soient particulièrement traités, notamment la culture du risque inondation et la ressource en eau, mais aussi le sujet des déchets, et la restauration des milieux aquatiques.

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement pouvant éventuellement être pluriannuel, avec signature de conventions annuelles ou sur 2 ans avec modalités de renouvellement à l'issue de la première année, en privilégiant les démarches d'envergure, cofinancées et ouvertes à des publics diversifiés, au-delà du seul cadre scolaire. Une enveloppe globale de 400 000 € est allouée à cet appel à projets pour la période 2026-2027, comprenant la part financée par l'EPAGE HuCA et les cofinancements sollicités, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de l'Etat, à l'appui du Contrat de baie et du PAPI.

CONSIDÉRANT

- Que la stratégie Information – Sensibilisation – Éducation – Formation (ISEF) constitue un volet essentiel de l'action de l'EPAGE HuCA pour renforcer le lien entre les habitants et les cours d'eau ainsi que pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau,
- Que le précédent appel à projets ISEF 2022-2024 et l'appel transitoire 2025 ont permis d'appuyer significativement le tissu associatif et éducatif local,
- Que la commission ISEF du 7 mars 2025 a défini les principes de poursuite de la mise en œuvre de la stratégie ISEF,
- Que l'EPAGE HuCA entend poursuivre cette dynamique à travers un appel à projets 2026-2027, garantissant souplesse et continuité dans la mise en œuvre des partenariats,
- Que cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations du 12^{ème} programme des Agences de l'Eau (2025-2030) et de l'actualisation de la stratégie ISEF de l'EPAGE HuCA,
- Que l'EPAGE HuCA sollicite une subvention pluriannuelle auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) pour le financement de cet appel à projets sur la période 2026-2027, conformément au Contrat de Baie 2026-2030 dans lequel il a inscrit des actions à cet effet,
- Que l'EPAGE HuCA sollicite une subvention auprès de l'Etat pour le financement de cet appel à projets dans le cadre du PAPI Huveaune-Côtiers-Aygalades.

Il convient de poursuivre et de renouveler cette dynamique territoriale par le lancement d'un nouvel appel à projets pluriannuel ISEF 2026-2027, permettant d'accompagner des actions partenariales d'envergure, cofinancées, et ouvertes à des publics variés.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pascal AGOSTINI,

DÉLIBERE,

Conseil Syndical du 06/11/2025 – Délibération n°7

3

EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer en ce dernier trimestre 2025 un appel à projets ISEF 2026-2027, destiné aux structures du territoire développant des actions de sensibilisation, d'éducation, de formation et d'innovation autour des enjeux de l'eau, du risque, de la biodiversité et du changement climatique.

ARTICLE 2 : DETERMINE une enveloppe d'aide financière accordée par l'EPAGE HuCA à 400 000 € sur deux années, soit 2026-2027, dans le respect des cofinancements mobilisés et de l'enveloppe budgétaire disponible.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à déposer, au nom de l'EPAGE HuCA, une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention et du Contrat de Baie, pour contribuer au financement de cet appel à projets.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet appel à projets seront inscrits au budget de l'EPAGE HuCA sur les exercices 2026 et 2027, dans le cadre du programme d'actions ISEF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
 Président de l'EPAGE
 Huveaune-Côtiers-Aygalades

Certifié exécutoire par le Président
 compte tenu de la réception
 en Préfecture le
 et de la Publication le



Conseil Syndical du 06/11/2025 – Délibération n°7

4